

## *Lutte contre les inondations et végétalisation de la Frayère*

# L'élargissement historique du cours d'eau la Frayère est distingué par le Fonds vert grâce à sa double vocation sécuritaire et écologique

Mardi 21 mai 2024, David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins, a présenté l'élargissement du cours d'eau la Frayère afin de limiter le risque de débordement lors de pluies intensives. Sur un linéaire de 400 mètres, il est agrandi de 14 mètres pour atteindre une largeur de 25 mètres augmentant considérablement sa capacité hydraulique. Par tout temps, les chemins piétons situés sur le long des deux rives seront accessibles, sécurisés et renaturés avec 10 000 m<sup>2</sup> de surface végétalisée. Cette démarche a ainsi été reconnue par le Fonds vert<sup>1</sup> qui octroie à l'intercommunalité 945 000 euros de subvention soit 10% du montant total de l'investissement. Une reconnaissance importante qui témoigne de la qualité de l'opération, à l'instar de tout ce qui est réalisé dans le cadre de la requalification urbaine du quartier La Frayère.



A gauche, David Lisnard présentant l'élargissement du cours d'eau La Frayère. Au centre, le cours d'eau **avant** le début des travaux, et à droite, le cours d'eau **après** les travaux © CACPL

« Le renouvellement urbain de la Frayère avance bien. Il figure parmi les programmes prioritaires de la municipalité de Cannes et a été retenu au titre de l'Agence nationale de Rénovation Urbain. Il est l'un des plus avancés à l'échelle régionale et nationale. Par conséquent, les habitants bénéficieront dès 2026 d'un quartier métamorphosé, embelli et sécurisé. Le sérieux et la qualité de notre démarche se traduisent également dans l'agrandissement historique du cours d'eau la Frayère qui s'inscrit dans la continuité du Programme d'Action et de Prévention des Inondations. Cette opération cruciale pour limiter le débordement en cas d'intempéries similaires à celles de 2015 et de 2019 est dès lors reconnue par le Fonds vert pour la sécurité qu'elle apporte et la biodiversité qu'elle renforce ».

David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et maire de Cannes

## Sécuriser et renaturer La Frayère

David Lisnard a présenté l'avancée de l'élargissement du cours d'eau La Frayère qui figure au Programme d'Action et de Prévention des Inondations (145 millions d'euros H.T programmés sur 18 ans). **Sa largeur est désormais de 25 mètres** pour augmenter sa capacité hydraulique et ainsi laisser passer une crue centennale. La première phase, qui concerne le tronçon entre l'avenue des Buissons Ardents et le pont Amador Lopez, se termine durant l'été, tandis que la seconde, sur la partie Amador Lopez et l'avenue Francis Tonner, débutera courant 2025.

En parallèle, l'Agglomération Cannes Lérins procède à la **renaturation de cet espace afin d'y renforcer la biodiversité et d'en faire une promenade bucolique**. Par conséquent, 59 arbres sont conservés et 200 sont plantés (56 arbres hautes tiges et 144 arbustes) portant **un total de 259 spécimens à la fin de l'opération contre 144 avant**. **Toutes les espèces végétales protégées** telles que la Consoude bulbeuse, l'Alpiste aquatique et la Léersie faux riz **ont été répertoriées et transplantées** sur un terrain spécifiquement aménagé **pour les préserver**. Elles sont remises en place à l'automne 2024.

<sup>1</sup> Le Fonds vert est un dispositif de l'État qui finance des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Ces deux ambitions sécuritaires et écologiques ont permis à l'intercommunalité **d'obtenir une subvention de 945 000 euros au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique, dit « Fonds vert »**. Il s'agit de la plus haute subvention octroyée sur l'ensemble des opérations de l'Agglomération retenues au titre de ce dispositif. Ce n'est pas la première fois que la vocation écologique du programme « Nouvelle Frayère » est soulignée, en témoigne l'obtention en décembre dernier du « **Trophée de l'Aménagement Éco-responsable 2024** » par l'Union Nationale des Aménageurs.

Le programme de requalification urbaine « Nouvelle Frayère » a été établi en concertation avec les habitants. Plus de 50 millions d'euros d'investissement y sont dédiés **dont 12 millions d'euros à la lutte contre les inondations**.